

Questions orales

Connaissant l'intérêt du député pour le sujet, je peux lui faire savoir que la communauté internationale se dirige à grands pas vers l'établissement d'une cour criminelle internationale permanente pour s'occuper des cas de génocides, de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité.

J'ajouterai qu'il existe actuellement à la Haye un tribunal international temporaire chargé de connaître des crimes contre l'humanité qui auraient été commis dans l'ancienne Yougoslavie et au Rwanda.

Je peux signaler à la Chambre une chose dont nous pouvons tous être très fiers. Il y a deux jours, j'ai rencontré le procureur en chef de ce tribunal, le juge Richard Goldstone, de la Cour constitutionnelle de l'Afrique du Sud, qui m'a fait savoir que des experts juridiques du Canada apportaient une énorme contribution aux travaux du tribunal. Nous pouvons tous être très fiers de cette contribution.

* * *

[Français]

BELL CANADA

M. René Laurin (Joliette, BQ): Monsieur le Président, forcée par le CRTC d'abandonner son monopole, Bell Canada ferme présentement plusieurs centres de vérification, des bureaux d'affaires, des bureaux de téléphonistes et centralise de plus en plus ses opérations. Elle procède en même temps à la création de plusieurs filiales spécialisées à qui elle accorde des contrats de sous-traitance dans le but de modifier les conditions de travail de certaines catégories d'employés.

Ma question s'adresse à la ministre du Travail. Reconnaît-elle que les travailleurs relocalisés de Bell Canada ne perdraient ni leur syndicat ni leurs droits acquis s'ils relevaient d'un seul code de travail, celui du Québec?

L'hon. Lucienne Robillard (ministre du Travail, Lib.): Monsieur le Président, les employés de Bell Canada relèvent du Code canadien du travail et, présentement, nous faisons tout en notre pouvoir pour que leurs droits soient respectés à l'intérieur du Code canadien du travail.

* * *

[Traduction]

LA HARDE DE CARIBOUS DE LA PORCUPINE

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, Réf.): Monsieur le Président, en 1987, le gouvernement du Canada a signé un accord international avec les États-Unis pour protéger la harde de caribous de la Porcupine, qui migre entre le Yukon et l'Alaska, et son habitat.

Le Congrès américain a maintenant décidé de ne pas tenir compte de cet accord et est en train d'adopter une mesure législative visant à ouvrir les terrains de mise bas en Alaska à l'exploration pétrolière et gazière.

Ma question s'adresse à la ministre de l'Environnement. Le gouvernement a eu recours à la diplomatie de la canonniers contre les Espagnols pour protéger le flétan du Groenland. Quelles mesures précises la ministre est-elle prête à prendre pour amener les États-Unis à respecter leur engagement afin de protéger cette ressource vitale dans le Nord?

L'hon. Sheila Copps (vice-première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, nous espérons pouvoir signer un accord avec le secrétaire américain de l'Intérieur, M. Bruce Babbitt, d'ici quelques semaines afin d'interdire l'exploration sur les terrains de mise bas en question.

* * *

• (1200)

LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA

M. Mauril Bélanger (Ottawa—Vanier, Lib.): Monsieur le Président, la journée des Prix d'excellence du Canada, le 2 octobre prochain, donnera le coup d'envoi au mois de la qualité. Ces prix d'excellence permettent de célébrer les réalisations exceptionnelles dans le secteur privé.

Ces dernières années, la fonction publique fédérale a dû relever des défis difficiles et parfois démoralisants. Le Président du Conseil du Trésor peut-il dire à la Chambre ce que le gouvernement fait pour relever le moral des troupes et promouvoir l'excellence dans la fonction publique canadienne?

L'hon. Arthur C. Eggleton (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.): Monsieur le Président, les prix qui seront décernés mardi soir souligneront l'excellence et l'innovation non seulement dans le secteur privé, mais aussi, et je suis très heureux de dire que ce sera la première fois, dans le secteur public.

La fonction publique canadienne est reconnue, à juste titre, pour la qualité des services qu'elle fournit à la population du Canada. Nos employés méritent notre reconnaissance pour leurs efforts. Nous devons faire connaître les réussites et reconnaître les innovations réalisées par des employés de la fonction publique fédérale.

Alors que le gouvernement canadien met de plus en plus l'accent sur la qualité des services à la clientèle, c'est-à-dire la population canadienne, le mois de la qualité sera pour nous l'occasion de poursuivre nos efforts en vue d'améliorer la qualité du milieu de travail de nos employés et celle des services à la population canadienne. Voilà ce que le mois de la qualité nous permettra d'accomplir.

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

Le Président: Chers collègues, je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune de Son Excellence, M^{me} Anita Gradin, membre de la Commission européenne pour l'immigration, la justice et les affaires intérieures.

Des voix: Bravo!